

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN5

présenté par

M. Verchère, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois et M. Urvoas

ARTICLE 11

A l'alinéa 4, substituer à la référence : « III », la référence : « I »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.